

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 169/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de prestation de services avec JSBG Production

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation de services avec *JSBG Production*, dont le siège est situé 3 lot. La Chataude Est – 13400 Aubagne, représenté sa directrice Mme FIERRO Monique, dans le cadre des animations « Noël dans les écoles » pour deux représentations du spectacle « Le Coffre magique », le lundi 16 décembre 2024.

Le montant des deux représentation sera de 1500 Euros (Mille cinq cent Euros)

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication. Fait à VIF, le 4 novembre 2024 Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire

Guy GENET